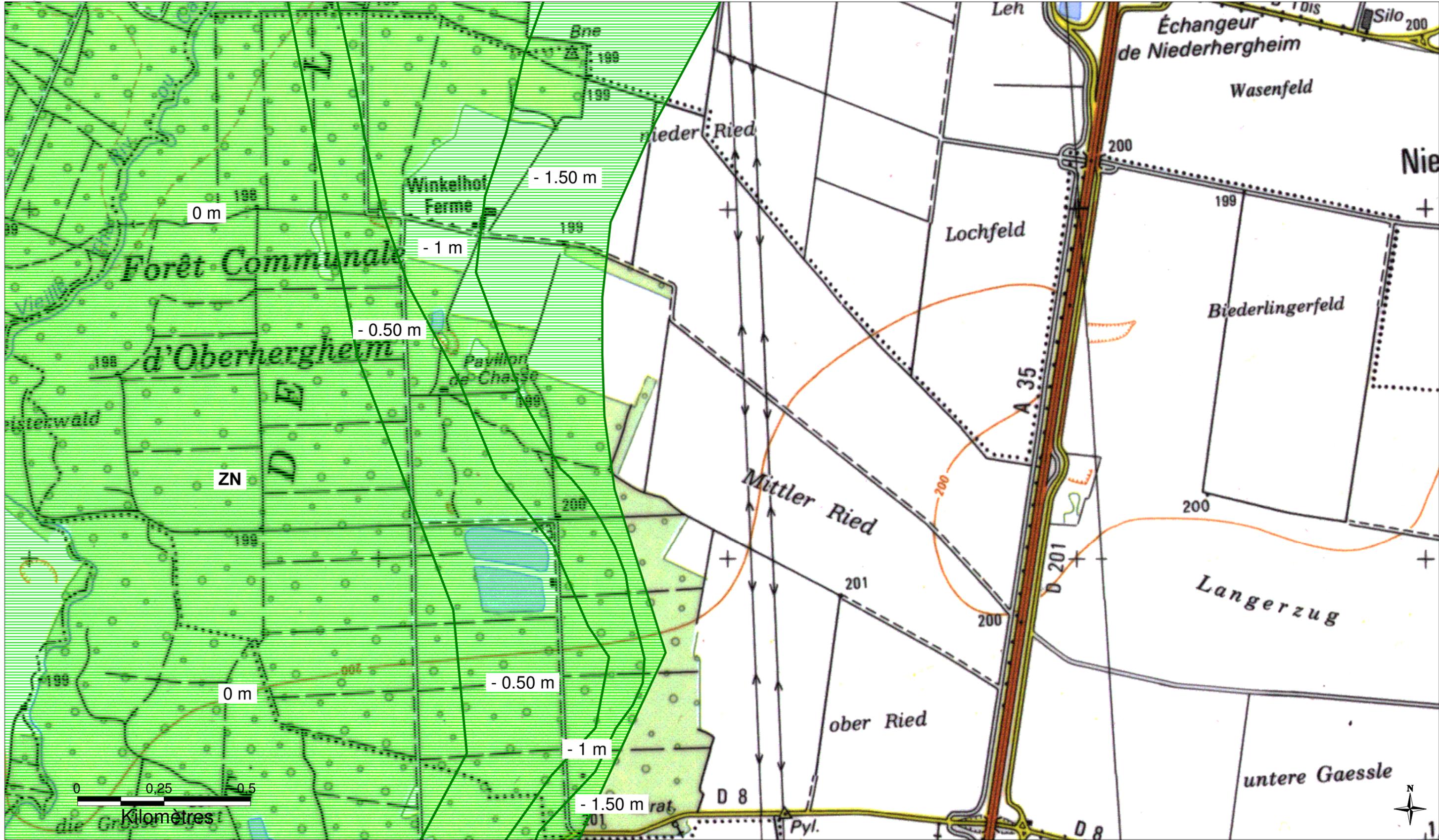


Commune d'OBERHERGHEIM - 1/3

PPRI de l'ILL approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006



Préfecture du Haut-Rhin  
Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt



 ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale  
(niveau maximal de remontées de nappe par rapport à la surface du sol)

1/10 000

Décembre 2006